

Genève, le 27 septembre 2019

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Cour des comptes : présentation du rapport annuel d'activité 2018-2019

La Cour des comptes publie son douzième rapport annuel pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Il est le témoin d'une activité tournée vers la satisfaction des besoins de la collectivité, s'assurant que les ressources sont utilisées de manière efficiente et dans l'intérêt public. Qu'il s'agisse par exemple de la gestion de la police de proximité ou du subventionnement de l'enseignement artistique délégué par le canton, le souci est toujours celui de la bonne utilisation des moyens. Cet exercice 2018-2019 se caractérise aussi par une activité intense, émanant de nombreux échanges avec les citoyennes et les citoyens. La Cour a traité 82 objets durant la même période et elle a reçu 145 sollicitations, dont 10 d'autorités. Les travaux menés portent à plus de 449 millions de francs la valeur cumulée des économies identifiées depuis la création de l'institution. Le rapport annuel est librement disponible au lien <http://www.cdc-ge.ch/fr/Rapport-Annuel.html>.

Une institution qui dialogue avec les citoyennes et les citoyens

Pendant la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, la Cour a été sollicitée à 145 reprises, essentiellement par les citoyennes et les citoyens, soit une forte augmentation qui se maintient au fil des exercices (78 communications en 2016-2017, 120 communications en 2017-2018). Ce dialogue constant avec la population permet à la Cour d'enrichir sa propre analyse de risques par une approche fondée directement sur les préoccupations de la collectivité : 87 % des dossiers traités par la Cour avaient comme origine une communication citoyenne.

La lecture des rapports de la Cour des comptes connaît une évolution réjouissante : à lui seul, le rapport consacré aux frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la Direction de la Ville de Genève a été téléchargé 4'355 fois entre le 1^{er} novembre 2018 et le 30 juin 2019. La progression du nombre de consultations du site est de 47 % par rapport à l'exercice précédent, soit 21'120 documents téléchargés durant la période 2018-2019.

Une institution que ses pairs apprécient

Les comptes 2018 de l'État de Genève, tant individuels que consolidés, ont été révisés par une équipe dédiée sous la supervision des magistrats. Les rapports qui en découlent, rendus publics et disponibles sur le site internet de la Cour, détaillent la recommandation d'approbation des comptes de l'État. À nouveau, la précarité de l'équilibre financier de la caisse de prévoyance de l'État a été identifiée comme une source de préoccupation. En raison du résultat des votations du 19 mai 2019, il est à présent certain qu'un engagement devra être comptabilisé à ce sujet en 2019.

L'exécution de la mission de révision des comptes de l'État a été examinée par le Contrôle fédéral des finances, qui a conclu sa revue en considérant que les rapports émis par la Cour étaient de qualité. Les travaux avaient été menés par l'équipe dédiée de la Cour de manière efficace et dans le respect des normes professionnelles et légales. Le rapport du Contrôle fédéral des finances a été rendu public sur le site internet de la Cour.

À la demande du Conseil de fondation de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), la Cour a révisé les comptes de cette fondation pour la première fois, ce nouveau mandat constituant une preuve de la confiance des autorités fédérales et cantonales envers la Cour.

Une institution qui lance des débats

La Cour a publié neuf rapports durant la période 2018-2019 ainsi que 63 examens sommaires, couvrant au total 82 dossiers d'audit et d'évaluation (au lieu de 74 dossiers en 2017-2018). Parmi ces neuf rapports, ceux consacrés aux frais professionnels en Ville de Genève ainsi qu'à la police de proximité ont permis de lancer des débats indispensables au regard des attentes des citoyennes et des citoyens.

Les 76 recommandations émises dans ces neuf rapports et acceptées finalement à 100 % seront suivies de manière à en apprécier la réalisation.

Suivi des recommandations

Lors du dernier suivi au 30 juin 2019 des rapports émis durant l'exercice 2016-2017, le taux final de mise en œuvre des recommandations s'est élevé à 74 %, soit une moyenne conforme à l'expérience passée.

La mise en œuvre des recommandations de la Cour est toutefois préoccupante quant aux trois rapports suivants :

1. Évaluation de la politique publique en matière de protection des mineurs – mesures liées au placement (n° 112 publié le 17 novembre 2016)
Seules trois des six recommandations, pourtant toutes acceptées par le DIP, sont réalisées au 30 juin 2019. Bien que cette préoccupation ait déjà été exprimée dans son précédent rapport annuel, la Cour ne constate aucun renforcement des mesures visant le développement des capacités parentales alors que de telles mesures sont indispensables pour favoriser le retour des mineurs dans leur famille et soulager les organismes d'accueil, qui demeurent surchargés.
2. Évaluation de la politique du logement et de l'hébergement des personnes en situation de handicap psychique (n° 115 publié le 4 avril 2017)
Aucune des huit recommandations n'a été pleinement mise en œuvre, alors qu'elles avaient toutes été acceptées par le DEAS (selon la dénomination en vigueur lors de la publication). L'État doit prendre fermement position en faveur du maintien à domicile de personnes qui habitent un logement indépendant et risquent d'en être expulsées en raison de troubles psychiques et en développant une offre crédible de soutien à la fois socio-éducatif et médico-social. Le DCS ayant pris l'engagement de mettre à jour le plan stratégique cantonal en matière de handicap d'ici la fin de l'année 2019, la Cour ne manquera pas d'examiner la concrétisation des actions prévues dans ce futur plan.
3. Audit de légalité et de gestion relatif au service de protection des adultes (SPAd - n° 145 publié le 29 janvier 2019)
La situation au sein du service de protection des adultes (SPAd) s'est détériorée depuis la publication du rapport, dont le suivi vient de commencer, notamment avec l'enregistrement de quatorze démissions, dont celle de la directrice et de l'ensemble des chefs de secteur, et avec un taux d'absentéisme s'élevant à près de 20 %. En parallèle, le nombre de dossiers et la charge de travail ne cessent d'augmenter. Les actions engagées, dont l'octroi d'un crédit supplémentaire correspondant à 4.5 ETP et le recrutement ad interim d'un nouveau directeur, ne seront pas suffisantes pour que ce service puisse assurer de façon convenable la prestation attendue dans les mois à venir.

Un rapport présente en revanche un bilan intermédiaire favorable qui mérite d'être souligné :

Audit de légalité et de gestion relatif à la gouvernance et la gestion des lignes transfrontalières de tramway (n°141 publié le 19 octobre 2018)

La Cour avait insisté sur la nécessité de revoir les priorités du projet d'agglomération (PA) et de se donner les moyens de le mettre en œuvre. Il convenait aussi de revoir le processus de demande de cofinancement fédéral, le canton et ses partenaires de l'agglomération devant travailler différemment pour la préparation d'un éventuel PA4 afin de mieux tenir compte des attentes de la Confédération. Les instruments législatifs et financiers ont été revus afin de permettre la réalisation des mesures des trois premiers projets d'agglomération (PA1, PA2 et PA3), notamment en matière de transports collectifs transfrontaliers. Par ailleurs, l'État s'est d'ores et déjà réorganisé afin d'adapter sa méthode d'élaboration du prochain PA4.

Contact pour toute information complémentaire (jusqu'à 14 heures et dès 16 heures) :

Monsieur François PAYCHÈRE, président de la Cour des comptes

Courriel : francois.paychere@cdc.ge.ch